



FACULTE DES SCIENCES
ECONOMIQUES ET DE GESTION



UNIVERSITE DE DSCHANG *Dschang School of Economics
and Management*

APPEL A COMMUNICATION

COLLOQUE INTERNATIONAL

« LE FRANC CFA EN DEBAT »

3 et 4 avril 2019

Université de Dschang, Cameroun

1. Justification et objet du colloque

Bien que l'entité Zone Franc CFA ait été formellement reconnue sur le plan international dès 1939 avec la mise en place d'une politique de change commune à tous les territoires français, c'est à partir de 1945 qu'on assiste à une véritable organisation de cette zone. Le 26 décembre 1945, un communiqué du Ministre des Finances français donna naissance officiellement à cette zone. Le Franc CFA a servi d'unité monétaire pour les deux groupements séparés en Afrique : L'UEMOA¹ d'une part, et la CEMAC² d'autre part. Il est convertible car il est garanti par le Franc Français (Euro depuis 1999) au travers du compte d'opérations détenu par chaque pays auprès du Trésor Public Français et assorti d'une libre transférabilité. Au lendemain des indépendances, alors que les caisses d'émission britanniques et d'autres zones monétaires coloniales en Afrique ont été dissoutes, la zone Franc CFA a survécu en tant qu'expérience riche en matière d'intégration monétaire liant la France et ses anciennes colonies. Des réformes institutionnelles³ ont été mises en place et des instruments de politique monétaire ont été plusieurs fois modifiés afin de consolider l'opérationnalité de la zone.

L'adoption de la monnaie unique Européenne en 1999 a eu un impact direct sur la zone Franc en raison de la relation monétaire entre la France et ses anciennes colonies. Pour conforter

¹ L'Union économique et monétaire ouest africaine a été créée en Janvier 1994. Elle comprend huit pays membres : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

² La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale a été créé en Mars 1994. Elle comprend six pays membres : le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Tchad et la République centrafricaine.

³ Les modifications du conseil d'administration, l'africanisation de la direction des banques centrales, la dévaluation du franc CFA.

leur coopération monétaire, les gouvernements des pays de la zone Franc ont voulu faire reconnaître par l'Europe, la spécificité de leurs relations monétaires avec la France. Cette dernière avait pesé de tout son poids lors de l'adoption du Traité de Maastricht en 1992, pour que les accords monétaires de la zone Franc ne soient pas affectés, le Trésor Public français garantissant la convertibilité des francs CFA et non la Banque de France. Les négociations entre la France et ses partenaires européens ont finalement débouché sur un compromis visant à conforter la stabilité monétaire et le développement économique des pays membres. Ainsi, la France a été invitée à maintenir ses accords avec ses anciennes colonies d'Afrique. Cependant, la Commission européenne suggère à la France un devoir d'information sur le fonctionnement de la zone Franc (Guillaumont et Guillaumont, 2002).

Cette coopération monétaire entre la France et ses anciennes colonies, suscite cependant, des débats controversés. Alors que certains économistes exaltent les vertus de la zone Franc, en raison de la crédibilité importée de la Banque de France et de la discipline monétaire, d'autres mettent en avant les effets néfastes des mécanismes du compte d'opérations qui entravent le développement des économies africaines. En outre, la monnaie étant l'expression de la souveraineté nationale, certains africains estiment qu'il est temps de sortir de la dépendance de la France. Ces détracteurs de la zone Franc suggèrent la disparition de celle-ci afin de lui substituer une autonomie monétaire garante d'un développement équilibré. La discipline monétaire du fait du rattachement à la monnaie de référence forte, contraint notamment les deux banques centrales à mener des politiques monétaires restrictives et déflationnistes se traduisant par un faible niveau de financement de la production comparativement à d'autres pays en développement. Dans ce contexte, les universitaires, les chercheurs, les autorités monétaires, dépouillés de toutes les considérations doivent participer au débat pour éclairer et tracer la voie à suivre dans un contexte d'émergence.

De ce qui précède, toute réflexion sur la Zone Franc est donc extrêmement complexe, tant les acteurs et surtout les enjeux liés à ce cadre de coopération dépassent les seules dimensions économique et monétaire, pour s'étendre à celle de la politique et de la géopolitique.

Dans un tel contexte, les études sur le Franc CFA se doivent d'approfondir, en plus des dimensions économiques traditionnelles, impliquant l'examen des avantages et des inconvénients, celles relatives à l'économie politique et même au management des organisations. En d'autres termes, toutes les dimensions de la question doivent être abordées afin qu'une vue globale puisse émerger.

Ce débat peut également se justifier substantiellement au regard de l'évolution économique des pays africains. A l'observation, il apparaît selon certains indicateurs que les pays de la Zone Franc présentent un retard comparativement aux pays non membres particulièrement à ceux d'expression anglaise qui ont choisi une autonomie dans la gestion monétaire. Les cas du Kenya, du Rwanda, du Nigéria, du Ghana sont assez illustratifs. Dans cette perspective, les études et analyses comparatives pourraient faire émerger de nouvelles réflexions sur le fonctionnement des politiques monétaires en Zone Franc. Bien plus, les données récentes montrent que les deux plus grandes économies, le Nigéria et l'Afrique du Sud, sont celles qui disposent de leur monnaie, et définissent une politique monétaire en adéquation avec leur stratégie de développement.

Cependant, ces réflexions se doivent d'éviter le risque d'enfermer le débat dans des considérations idéologiques et émotionnelles relatives aux relations néocoloniales franco-

africaines. C'est dans cette optique que le Centre d'Etudes et de Recherche en Management et Economie (CERME) de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Dschang organisera les 3 et 4 avril 2019 un important colloque sur la Zone Franc via le thème central « **LE FRANC CFA EN DEBAT** ».

L'objectif principal du colloque est de permettre aux spécialistes – chercheurs comme praticiens, opérateurs économiques, société civile– d'exprimer leur point de vue sur la base d'arguments solides afin étayer l'opinion sur cette question fondamentale. En outre, le colloque devra rendre compte de l'état des débats sur les enjeux de la Zone Franc pour les économies africaines, et pour la France. Cette manifestation scientifique vise également à ouvrir une réflexion profonde sur l'avenir des francs CFA.

Aujourd'hui, ces principes de fonctionnement de la zone franc sont très discutés. Sans être exhaustif, le débat porte sur le choix du régime de change, le contexte juridique des accords, la question de la transformation structurelle, la compétitivité des entreprises, l'attractivité, etc.

Comment définir, à partir de l'expérience de plus de 50 années de coopération monétaire dans la Zone Franc et des processus d'émergence entamés dans les pays de la Zone Franc, un cadre rénové de coopération monétaire entre la France et les pays africains ou bien entre les pays africains de manière autonome ? Plus spécifiquement l'existence des comptes d'opérations est-elle opportune dans sa forme actuelle ? L'élargissement géographique des unions monétaires est-elle souhaitable ? Si oui à quelle condition ? La stratégie d'émergence postulée par les différents pays est-elle compatible avec le cadre monétaire actuel ?

Ces questions et bien d'autres pourront guider les contributions des auteurs et les participants, de manière à favoriser des échanges fructueux, et induire des recommandations appropriées ainsi qu'une feuille de route pour leur mise en œuvre à l'intention des différents acteurs.

2. Les axes du colloque

Les communications pourront porter sur les thématiques suivantes (liste non exhaustive)⁴:

AXE 1 : Zone Franc et Arrangement Institutionnel

Dans ce premier axe, il s'agit de questionner le cadre juridique des accords monétaires vieux de plus de cinquante années après leur signature, d'analyser les différents mécanismes de fonctionnement en lien avec les évolutions enregistrées au cours de la période, les perspectives d'évolution, etc.

AXE 2 : Zone Franc, Attractivité et résiliences aux chocs

Les discussions sur cet axe pourraient porter sur l'attractivité des pays de la Zone Franc en termes d'Investissements Directs Etrangers (IDE) entrants, en comparaison avec les autres pays, d'analyser l'orientation sectorielle des IDE, de discerner la sensibilité des économies face aux crises financières, à la résilience et la solidité du système bancaire, à l'intégration réelle et la coordination des politiques budgétaires dans la Zone Franc.

⁴ Des articles n'ayant pas de liens étroits avec les axes proposés peuvent être soumis.

AXE 3 : Zone Franc et Compétitivité des entreprises

Les exigences en termes de financement des économies de la Zone Franc sont multiples. Les travaux sur cet axe pourront développer les points sur la libéralisation financière, l'intermédiation financière, le coût du crédit, les mécanismes spécifiques du financement des PME, impact des problèmes d'asymétrie d'information, la stabilité monétaire et financière et la croissance économique.

AXE 4 : Zone Franc et Développement durable

Partant du constat que 14 pays membres de la Zone Franc soient des pays à faible revenu, ou des pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure, les auteurs présenteront des papiers visant à expliquer la difficulté des pays à sortir de cette tranche, les indicateurs de développement sociaux, la question de l'industrialisation et de la désindustrialisation, les politiques de lutte contre les changements climatiques et de transition énergétique, la question liée à la dépendance des énergies fossiles.

AXE 5 : La Zone Franc sous le prisme de la future géographie monétaire africaine

Les travaux sur cet axe pourront aborder les justifications réelles d'une sortie de la Zone Franc, la création d'une nouvelle zone monétaire, la création d'une nouvelle monnaie et son opérationnalité technique, le timing et les étapes de la sortie de la Zone Franc, les enseignements des expériences monétaires des autres pays, le choix du régime de change, l'arrimage à d'autres monnaies.

AXE 6 : Zone Franc et fuite des capitaux

Cet axe permettra de faire une comparaison entre les pays membres de la Zone Franc et d'autres pays africains sur le point essentiel de la fuite des capitaux, et de leur impact sur le développement. Outre la fuite des capitaux, les contributions de cet axe pourront aborder les problèmes institutionnels en lien avec le fonctionnement du Franc CFA.

En soumettant leurs papiers, les auteurs devront préciser dans quel axe ils s'insèrent le mieux.

3. Modalités du colloque

Ce colloque s'adresse aux chercheurs ou praticiens intéressés par les questions relatives à la zone Franc. Il se tiendra les **3 et 4 avril 2019** à l'Université de Dschang. Cette rencontre sera l'occasion de combler les pans laissés vierges par les économistes sur la question de la sortie de la zone Franc. Les papiers complets même en version préliminaire, devront être envoyés au plus tard le **31 décembre 2018** aux adresses suivantes : ongoema@yahoo.fr, mignamissid@yahoo.fr et kosamougnol@yahoo.fr. Les papiers ainsi soumis seront examinés par un comité scientifique composé pour l'essentiel des universitaires, mais également des praticiens de la politique monétaire et du monde des entreprises.

Les auteurs dont les communications seront retenues, bénéficieront d'un appui institutionnel pour leur transport par voie terrestre à partir de l'aéroport de Douala jusqu'à Dschang ainsi que leur restauration au cours du colloque. Les frais de participation, 65 000 FCFA soit environ 100 Euros, permettront de couvrir les repas (pauses café, déjeuner et diner).

4. Protocole de rédaction et présentation des articles

Les articles retenus à l'issue du colloque, feront l'objet d'une publication dans un ouvrage collectif ou dans une revue à comité de lecture. Pour cela, ils doivent être originaux, ne pas avoir été soumis ailleurs et ne pas avoir été publiés dans une revue. Ils ne devraient pas excéder 25 pages (tableaux, graphiques et bibliographie inclus) à interligne un et demi (ou 50 000 signes) et devront être accompagnés d'un résumé en français et en anglais, et de cinq mots clés. Les articles doivent être écrits en time news romans, police 12.

L'auteur fournira les renseignements suivants sur la première page : nom, adresse, contact téléphonique, adresse électronique, titre ou rang et établissement ou institution de rattachement.

Les citations dans le texte se présenteront de la manière suivante :

- **Pour un auteur**, mettre le nom de l'auteur et entre parenthèses l'année de publication. **Exemple : Tagne (2018) ;**
- **Pour deux auteurs cités**, mettre les noms des deux auteurs et l'année de publication entre parenthèses. **Exemple : Tagne et Atangana (2017) ;**
- **Pour plus de deux auteurs cités**, mettre le nom du premier auteur suivi de « et al. » et l'année de publication entre parenthèses. **Exemple : Tagne et al. (2015).**

La bibliographie doit être classée par ordre alphabétique, et doit respecter les normes suivantes :

- **Pour les articles des revues**, liste des auteurs incluant l'initiale de leur prénom, suivie de l'année de la publication, du titre de l'article, du nom du périodique (sans abréviation) en italique, du numéro du volume, du numéro du périodique dans le volume et du numéro des pages. **Exemple : Feudjo J. (2014), Le paradoxe de l'endettement des PME au Cameroun, *Revue Internationale PME*, vol.15, N°1, 3-19.**
- **Pour les Ouvrages**, liste des auteurs incluant l'initiale de leur prénom, suivie de l'année de publication, du titre de l'ouvrage en italique, du lieu de publication et du nom de la société éditrice. Exemple : **Mercier S. (1999), *L'éthique dans les entreprises*, Paris, La Découverte ;**
- **Pour les articles dans les ouvrages**, liste des auteurs incluant l'initiale de leur prénom, suivie de l'année de la publication, du titre du chapitre, du titre du livre en italique, de l'initiale du prénom et du nom du ou des coordinateurs (editor (s) en anglais) précédé de « in », du lieu de la publication, du nom de la maison d'édition et du numéro des pages. **Exemple : Mfouapon G. et Feudjo J. (2016), La gouvernance des sociétés anonymes dans l'espace OHADA: entre pratiques séculaires et exigences réglementaires, in F. Zogning (coord.), *investissement, financement et normalisation comptable dans l'espace OHADA*, Ottawa, Parmitech, Canada, 251-265 ;**

- **Pour les thèses**, nom de l'auteur suivi de l'initiale de son prénom, suivie de l'année de la publication, du titre de la thèse et de l'Université concernée. **Exemple : Nzongang J. (2014), L'efficacité des Microfinances du réseau MC2 au Cameroun, Thèse de Doctorat/Ph.D en sciences de gestion, Université de Dschang ;**
- **Pour les références citées dans le texte et ayant plus de deux auteurs**, indiquer les noms des auteurs suivis de l'initial de leurs prénoms, de la date de publication, du titre de l'article, de la revue, du volume, numéro et des pages. **Exemple : Tikire O., Dama M., Zang p. (2014), Délai de publication des états financiers annuel dans les PME de l'espace OHADA, Revue Finance Contrôle Stratégie, Vol.4, N°8, 44-63.**

5. Comité Scientifique

ABESSOLO Yves André (Université de Maroua), AVOM Désiré (Université de Dschang), BALLO ZIE (Université Houphouët Boigny), BANGAKE Chrysost (Université d'Artois), BAYE MENDJO Francis (Université de Yaoundé II), BIAO Barthélemy (Université de Parakou), BIKAI Landry (BEAC), BIWOLE FOU DA Jean (Université de Douala), BOBBO Amadou (Université de Yaoundé II), BOURGAIN Arnaud (Université du Luxembourg), CABRAL François Joseph (Université Cheik Anta Diop), CHICOT EBOUE (Université de Nancy-Lorraine), COULIBALY Dramane (Université de Paris Nanterre), DATO Prudence (Université Savoie France), DIAW Adama (Université de Gaston Berger), DIENG SEYDI Ababacar (Université Cheik Anta Diop), EGGOH Jude (Université d'Angers), EKOMIE Jean Jacques (Université Omar Bongo), FEUDJO Jules Roger (Université de Dschang), GERARDIN Hubert (BETA, Université de Lorraine), GNIMASSOUN Blaise (BETA, Université de Nancy-Lorraine et ECONOMIX, Paris 10), KENECK MASSIL (Université de Yaoundé II), LELOUP Fabienne (Université catholique de Louvain, Mons), KOBOU Georges (Université de Yaoundé II), MIAMO Clovis (Université de Dschang), MBIH Boniface (Université de Caen), MIGNAMISSI Dieudonné (Université de Yaoundé II), MODI KOKO Bebe Désiré (Université de Dschang), MONDJELI MWA NDJOKOU (Université de Yaoundé II), MVONDO Thierry (BEAC), NDINGA Mathias Marie (Université Marien Ngouabi), NEMBOT DEFFO Luc, (Université de Dschang), NGOUHOUBO Ibrahim (Université de Dschang), NINGAYE Paul (Université de Dschang), NJIMANTED, Godfred (Université de Bamenda), NOUMBA Isidore (Université de Yaoundé II), NOUROU MOHAMADOU (Université de Maroua), NUKUPKO KAKO (Université de Lomé), OMBGA Luc Désiré (ECONOMIX, Université Paris 10 Nanterre), ONDOUA Alain (Université de Yaoundé II), ONGO NKO A Bruno (Université de Dschang), SEMEDO Gervasio (Université de Tours), TSAFACK NANFOSSO Roger Antoine Pépin (Université de Dschang), UM Marie Thérèse (Université de Douala), VEREZ Jean-Claude (LEAD, Université de Toulon), YENSHU VUBO Emmanuel (Université de Buea), ZOMO YEBE Gabriel, (Université Omar Bongo).

6. Comité d'organisation

AVOM Désiré (Université de Dschang), EPO NGAH Boniface (Université de Yaoundé II), KENECK MASSIL Joseph (Université de Yaoundé II-Soa), KOS A MOUGNOL Alice (Université de Dschang), MIGNAMISSI Dieudonné (Université de Yaoundé II-Soa),

NEMBOT NDEFFO Luc (Université de Dschang), NGAMENI Pasky (Université de Dschang), NGOUHOUO Ibrahim (Université de Dschang), NINGAYE Paul (Université de Dschang), NKAKE MOLOU Lawrence (Université de Yaoundé II-Soa), OKAH Françoise (Université de Yaoundé II-Soa), ONGO NKOA Bruno (Université de Dschang), SONG Simon Jacques (Université de Dschang), TCHOUAPI MEYET Rosy Pascale (Université de Dschang).

7. Calendrier du colloque et dates importantes

Lancement de l'appel : **27 août 2018** ;

Date limite de soumission des articles complets : **31 décembre 2018** ;

Notification des acceptations : **31 janvier 2019** ;

Date limite d'envoi des versions corrigées : **28 février 2019** ;

Date de tenue du colloque : **3 – 4 avril 2019**.

Les articles peuvent être écrits en français ou en anglais. Ils seront envoyés simultanément aux adresses suivantes : ongoema@yahoo.fr, mignamissid@yahoo.fr et kosamougnol@yahoo.fr

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

- ONGO NKOA Bruno : Tel: +237 675194049 / 693568944 Email: [ongoema@yahoo.f](mailto:ongoema@yahoo.fr)
- MIGNAMISSI Dieudonné: Tel : + 237 699 47 33 63 Email : mignamissid@yahoo.fr
- KOS A MOUGNOL Alice : Tel : + 237 696913102, Email : kosamougnol@yahoo.fr